

Au fil de l'eau

Randonnée Handi-kayak

Samedi 25 juin 2022

Isère et son affluent La Bourne



// Au programme :

-  Randonnée d'environ 15 km au départ de la base nautique de La Sône
-  Arrivée à l'Aqueduc de St Nazaire en Royans

Seule l'arrivée est équipée de toilettes PMR

// En équipe :

-  Idéalement une personne valide et une personne en situation de handicap au minimum.
-  Pas de limite d'âge.
-  Vous êtes seul ? Nous vous aiderons à trouver un partenaire.
-  Une seule restriction : pouvoir tenir la pagaie.
-  Nous serons équipés de Kayaks biplace, la pratique est ouverte aux familles, amis, conjoints.

// Modalités pratiques :

-  Prévoir un sac étanche si possible.
-  Prévoir chaussures fermées (pas de Tong), Coupe-vent ou Kway, chapeaux, lunettes avec cordon, vêtements de rechange.
-  Pic-nic fourni par l'organisation.
-  Le port du gilet est obligatoire pour tous et durant la totalité de l'activité

// Horaires et lieu de rendez-vous : Samedi 25 juin 2022

2 options de parcours :

- Aviron Sud Grésivaudan - Château de la Sône - Barrage de St Hilaire - Aqueduc St Nazaire en Royans : 3h
- Aviron Sud Grésivaudan - Château de la Sône - Barrage de St Hilaire - Aqueduc St Nazaire en Royans - Prolongation après le repas sur La Bourne : 4h

Covoiturage organisé à partir de la Maison des Sports à Eybens à 8h30.

Rendez-vous sur site à 9h30.

// Pour s'inscrire,



Renseigner le formulaire en ligne : <https://forms.gle/7TQnecsVd7A1yoxL9>



Fournir :

Pour la pratique des activités sportives tel que le canoë, le Comité Départemental Handisport de l'Isère demande au pratiquant soit :

1° D'attester de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger. Lorsque le pratiquant n'a pas la capacité juridique, son représentant légal atteste de cette capacité ; fournir un document écrit.

2° De présenter un certificat qui mentionne la réussite au test du Sauve-Nage.

3° De présenter un des certificats attestant de la réussite au test commun aux fédérations sportives agréées ayant la natation en partage.

Lorsque le pratiquant ne peut fournir cette attestation ou l'un de ces certificats, il doit se soumettre au port d'un gilet spécifique obligatoire.



// Coût de l'engagement :

 20 € par personne non-licenciées FFH

 15€ pour les licenciés à la FFH

 8€ pour le pic-nic

Règlement à adresser par

○ Chèque à :

Comité Départemental Handisport Isère

Maison Départementale des Sports

7 rue de l'Industrie

38320 Eybens

○ [Païement en ligne](https://www.helloasso.com/associations/handisport-isere-comite-departemental/evenements/rando-handi-kayak-au-fil-de-l-eau) en suivant le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/handisport-isere-comite-departemental/evenements/rando-handi-kayak-au-fil-de-l-eau>

Fiche d'inscription, documents et règlements à retourner avant le **18 juin 2022**.

// Contact :

Elodie Vincens

Comité Départemental Handisport Isère

04 38 02 00 41 • 06 32 50 92 87

www.isere-handisport.org • cd38@handisport.org